

## **Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 11 avril à 19H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme DEBON Mme DECOURTY Mme GOSLIS M JANNOT M BONMARCHAND  
Mme GOURIOU BAZE M BRILLAULT Formant la majorité des membres en exercice

**ETAIENT ABSENTS** :

M AUTISSIER, pouvoir à Mme DECOURTY  
M PONCELET ;  
M PAULME, pouvoir à Mme DEBON  
M DELPY, pouvoir à M JANNOT  
Mme TERZI ;  
M PAPAIL ;

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **N°2023-15 : Acquisition grange chemin de la Grande vallée.**

Vu les parcelles section AB 55 et C 449, chemin de la Grande Vallée, comportant une grange ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AB 55 et C 449 comprenant une grange pour un montant de 50 000€.

Autorise Madame le maire à signer les actes se rapportant à cette acquisition.

### **N°2023-16 Budget communal 2023-Vote du taux des taxes.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les dispositions relatives à la loi de finances 2023,  
Vu l'état 1259 MI fourni par la direction des Services Fiscaux relatif aux bases d'imposition,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer pour 2023, les taux ci-après :

Taxes communales	Pour mémoire Taux pour 2022	Taux pour 2023
Taxe sur le Foncier Bâti	20.38%	20.38%

Taxe sur le Foncier non bâti	56.37%	56.37%
Taxe Habitation	5.79%	5.79%

### **N°2023-17: Budget communal-budget primitif 2023**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Finances pour l'exercice 2023,

Vu la proposition de budget pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget communal pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section de Fonctionnement	1 025 405.33€
Section d'Investissement	1 486 920.85€

### **N°2023-18 : Budget Eau-budget primitif 2023**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de Finances pour l'exercice 2023,

Vu la proposition de budget pour l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de budget pour l'exercice 2023, qui S'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Section d'exploitation	61 598.37€
Section d'Investissement	19 658.06€

Séance levée à 20H55